

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION VELOPHONIE

ENTRE

La Communauté Urbaine de Bordeaux représentée par Monsieur Vincent Feltesse, dûment habilité en sa qualité de Président, en application d'une délibération n° du Conseil Communautaire en date du domiciliée à Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex.

D'une part

ET

L'association VELOPHONIE, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, représentée par son Président Monsieur Didier Feneron, habilité par délibération du conseil d'administration de l'association en date du 2 mars 2012, domiciliée au 58, rue de Macau, BP 418, 33000 Bordeaux.

D'autre part.

Préambule :

L'association VELOPHONIE a pour objet la promotion et la défense de la culture vélo francophone. Sa vocation internationale peut s'accomplir grâce à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Elle constitue une plate-forme numérique de mutualisation des méthodes et des « cultures vélo » afin d'améliorer la coopération technique et culturelle de l'ensemble des acteurs des villes cyclables francophones.

Il est dit et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire ainsi que les modalités de participation de la Communauté urbaine au plan de financement des projets décrits ci-dessous :

MARKETING TERRITORIAL

Une des actions majeures menées par l'association consiste à effectuer du marketing territorial dans des pays francophones, destiné à valoriser les actions menées par la Communauté Urbaine dans le cadre de sa politique vélo.

L'action globale comprend :

- ✧ un cycle de conférences « Bordeaux, territoire cyclable. Le vélo à la conquête des villes françaises » sur plusieurs sites nord américains,
- ✧ une analyse détaillée de la « féria de Montréal » qui est un événement de masse canadien transposable sur notre territoire,
- ✧ la participation à « Velocity global » de Vancouver avec interventions dans différents ateliers et animations du pavillon français,
- ✧ la mise en œuvre de l'exposition itinérante « Bordeaux, destination vélo » en collaboration avec l'alliance française au Canada
- ✧

ACCUEIL DE DELEGATIONS

Le territoire bordelais, de par sa politique volontariste de développement du vélo sur les dernières décennies, bénéficie d'une certaine exemplarité pour nombre de villes voulant mener des actions comparables.

Afin de les valoriser, l'association Vélophonie, dans le cadre de ses actions en matière de coopération décentralisée, a pour ambition de multiplier les visites du territoire de la métropole bordelaise par des acteurs du vélo français et étrangers.

Ces visites sont principalement axées sur :

- ✧ la politique vélo de la CUB,
- ✧ les concepts techniques (aménagements, urbanisme, architecture) et sociologique (comportement des cyclistes, changement modal...) liés au développement du vélo au sein de l'agglomération

Il est également prévu une réciprocité avec ces « acteurs-visiteurs du vélo » dans la mesure où les membres de Vélophonie et les élus et techniciens de la CUB peuvent être invités à se rendre en délégation dans les villes et pays concernés.

L'objectif de ces actions de coopération décentralisée est principalement d'optimiser les connaissances en matière de vélo et, par conséquent, de disposer d'un plus grand nombre d'informations et de concepts pour la poursuite de la politique cyclable de la CUB.

Au-delà de cet enrichissement intellectuel, technique et humain, la réception de délégations est une manière efficace de faire rayonner les travaux de la collectivité.

ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE ET AUDIOVISUEL

L'objectif de cette demande de subvention destinée à participer à l'acquisition de matériels informatiques et audiovisuels est de permettre à l'association, outre son fonctionnement habituel, de mener à bien les projets suivants :

- ✧ marketing territorial,

- ✧ accueil de délégations,
- ✧ production de nombreuses vidéos mises en ligne sur des sites de partage, offrant ainsi des possibilités supplémentaires de promotion de la politique vélo de la CUB.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA PARTICIPATION

Le montant de la subvention accordée par la Communauté urbaine de Bordeaux à l'association Vélophonie pour la mise en œuvre de son programme d'actions s'élève à titre indicatif à 8 800 € sur un budget global prévisionnel de 24 320 € pour l'exercice 2012, soit, à titre indicatif, Taux de participation de 36 % décliné comme suit :

Action	Subvention maximale	Budget prévisionnel de l'action	Taux de participation par action
Marketing territorial	5 000 €	16 320 €	30,6 %
Accueil de délégations	1 800 €	2 700 €	66,6 %
Acquisition de matériel informatique et audiovisuel	2 000 €	5 300 €	37,7 %

Chaque action est financièrement indépendante des autres et fait l'objet d'un budget prévisionnel distinct figurant en annexe à la présente convention.

Chaque action bénéficiera d'une subvention non révisable à la hausse et si, action par action, le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées par application du taux de participation par action.

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION

La Communauté urbaine de Bordeaux s'acquittera de sa contribution de la façon suivante :

Action	Premier versement de 70 % dans le mois suivant la signature de la convention	Solde prévisionnel
Marketing territorial	3 500 €	1 500 €
Accueil de délégations	1 260 €	540 €
Acquisition de matériel informatique et audiovisuel	1 400 €	600 €
Montant global à titre indicatif	6 160 €	2 640 €

Le solde sera versé après la réception des documents suivants pour chaque action :

- ✓ Le bilan et le compte de résultat et ses annexes, détaillés et certifiés conforme par le Président de l'association ou par un Commissaire aux comptes pour les associations soumises à l'obligation de désigner un Commissaire aux comptes,
- ✓ Le compte rendu financier de l'action certifié exact par le président de l'association, conformément à l'arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations (voir annexe 1) (cette pièce justificative devra être produite dans un délai de 6 mois après la fin de l'exercice, soit le 30 juin 2013 au plus tard ; à défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de l'aide accordée et la Communauté pourra exercer la répétition des sommes versées)
- ✓ une note explicative sur les écarts entre le budget prévisionnel et la réalisation de l'action ainsi qu'un tableau de répartition entre le budget principal et le compte rendu financier des charges communes indiquant les critères utilisés à cet effet
- ✓ une information qualitative détaillée décrivant notamment la nature des actions entreprises et les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux du projet. L'association produira dans un délai d'un mois après le congrès un rapport d'environ 10 pages hors photos éventuelles.
- ✓ les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations...)

ARTICLE 4: CONTROLE ET EVALUATION DES RESULTATS

Le président de l'association ou son représentant s'engage :

- ✧ à venir présenter sur simple demande de la Communauté urbaine, devant les membres des Commissions compétentes, le bilan des actions réalisées ainsi que le bilan financier des actions,

- ✧ à faire connaître à la Communauté urbaine tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et à lui transmettre ses statuts actualisés.
- ✧ à faciliter le contrôle par les services de la Communauté, de la réalisation de l'action, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association.

ARTICLE 5: CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PARTICIPATION

Si une action n'était pas réalisée, alors qu'un acompte aurait été versé, un titre de recettes sera émis.

Si les actions réalisées s'avéraient différentes du projet présenté à l'appui du dossier demande de subvention, un titre de recettes pourra être émis.

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée.

L'association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés, collectivités, ou autres organismes

Article 6 – Modalités budgétaires

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable).

La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

L'association s'interdit en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités

Article 7 – Clause de publicité

L'Association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté sur les documents destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent, en aucune manière, porter atteinte à l'image de la Communauté ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 8:DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à la date de sa signature et se terminera le 31 décembre 2014.

Article 9 – Résiliation de la convention

- Résiliation pour faute

En cas de non respect, par l'une ou l'autre des deux parties signataires, des engagements de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée sans préjudice d'une éventuelle action en responsabilité contractuelle, dans un délai de 30 jours à compter d'une mise en demeure restée en effet.

- Résiliation pour motif d'intérêt général

La Communauté conserve la faculté de résilier unilatéralement la présente convention pour un motif d'intérêt général et sans qu'une telle résiliation puisse être assortie d'aucune indemnité.

Article 10 – Contentieux

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux compétent.

Fait à Bordeaux le,

La Communauté Urbaine de Bordeaux

L'association

Le président

Le président

Vincent Feltesse

Didier Feneron

ANNEXE 1 – Compte rendu financier de l'action

Ce document doit obligatoirement être transmis avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné de deux annexes. Ces trois documents doivent être certifiés exacts par le Président de l'association ou toute personne habilitée à représenter l'association et retournés dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

CHARGES	Prévu	Réalisé	%	PRODUITS	Prévu	Réalisé	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 Achat Prestations de services Achats matières et fournitures 61 Services extérieurs Locations immobilières et mobilières Entretien et réparation Assurance Documentation Divers 62 Autres services extérieurs Rémunérations intermédiaires et honoraires Publicité, publication Déplacements, missions Services bancaires, autres 63 Impôts et taxes Impôts et taxes sur rémunération Autres impôts et taxes 64-Charges de personnel Rémunération des personnels Charges sociales Autres charges de personnel 65 Autres charges de gestion courante 66 Charges financières 67 Charges exceptionnelles 68 Dotation aux amortissements				70 Vente de produits finis, prestations de services, marchandises 74 Subventions Etat Région Département Cub Communes Organismes sociaux Fonds européens CNASEA (emplois aidés) Autres aides, dons ou subventions affectées 75-Autres produits de gestion courante 76 Produits financiers 78 Reports Ressources non utilisées d'opérations antérieures			
Charges indirectes affectées à l'action				Ressources indirectes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement Frais financiers Autres							
TOTAL DES CHARGES				TOTAL DES PRODUITS			
86 Emplois des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et prestations Personnel bénévole				87 Contributions volontaires en nature Bénévolat Prestations en nature Dons en nature			
TOTAL				TOTAL			

Annexe 1 au compte rendu financier

Quelles sont les raisons, les explications des écarts éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget réalisé ?

Quelles ont été les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action (tableau indiquant les critères utilisés pour la répartition des charges communes entre le budget principal et le compte rendu financier de l'action)

Annexe 2 au compte rendu financier

Quelles ont été les actions entreprises ?

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Je soussigné(e), (nom et prénom) ..

représentant(e) légal(e) de l'association,

certifie exactes les informations du présent compte rendu et de ses annexes

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :

BUDGET PREVISIONNEL		
NOM DE L'ACTION	« BORDEAUX, TERRITOIRE CYCLABLE »	1
	THEMATIQUE MARKETING TERRITORIAL	
	SERIE DE CONFERENCES / CONGRES VELO-CITY	
	EXPOSITION NOMADE « CULTURE VELO EN EUROPE	
	BLOG BORDEAUX CYCLE CHIC	

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 - Achats	1 470,00	70 - Ventes, prestations de services, marchandise	1 800,00
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	1 400
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	400
Fournitures d'entretien et de petit équipement	720	74 - Subventions d'exploitation	14 520,00
Autres fournitures	750	Etat	
61 - Services extérieurs	3 520,00	Région	
Sous-traitance générale	130	Département	2 000
Locations	1 300	Ville de Bordeaux	4 500
Entretien et réparation		CUB	5 000
Assurances	400		
Documentation			
Inscription colloques / congrès	1 690		
62 - Autres services extérieurs	10 830,00		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 210	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité, publications	950		
Déplacements, missions	6 010		
Frais postaux et de télécommunications	1 460	Fonds européens	
Services bancaires, autres	200	CNASEA (emplois aidés)	
63 - Impôts et taxes	-	Sponsors privés / ADEME	3 020
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	-	75 - Autres produits de gestion	
Rémunérations des personnels		Dont cotisations	
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	500		
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	18 320,00	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	18 320,00
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	3 280,00	87 - Contributions volontaires en nature	3 280,00
Secours en nature Bénévolat		Prestations en nature	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Dons en nature	
Personnel bénévole	3 280	Valorisation bénévolat	3 280
TOTAL DES CHARGES	19 600,00	TOTAL DES PRODUITS	19 600,00

L'association sollicite une subvention totale de 5 000€

BUDGET PREVISIONNEL		3
NOM DE L'ACTION	ACCUEIL DE DELEGATIONS ETRANGERES	

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 - Achats		70 - Ventes, prestations de services, marchandise	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat	
61 - Services extérieurs		Région	
Sous-traitance générale		Département	
Locations		Ville de Bordeaux	500
Entretien et réparation		CUB	1 800
Assurances	100		
Documentation	200		
Inscription colloques / congrès			
62 - Autres services extérieurs		Organismes sociaux (à détailler)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Fonds européens	
Publicité, publications		CNASEA (emplois aidés)	
Déplacements, missions	2300	Sponsors privés / ADEME	
Frais postaux et de télécommunications	100		
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		75 - Autres produits de gestion	
Impôts et taxes sur rémunérations		Dont cotisations	400
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Rémunérations des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	2 700	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	2 700
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature Bénévolat		Prestations en nature	200
Mise à disposition gratuite des biens et prestations	200	Dons en nature	
Personnel bénévole	200	Valorisation bénévolat	200
TOTAL DES CHARGES	3 100	TOTAL DES PRODUITS	3 100

L'association sollicite une subvention totale de 1 800€

Budget prévisionnel

MATERIEL INFORMATIQUE ET AUDIOVISUEL

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 - Achats		70 - Ventes, prestations de services, marchandise	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	5 300	Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat	
61 - Services extérieurs		Région	
Sous-traitance générale		Département	600
Locations		Communauté Urbaine de bordeaux	2 000
Entretien et réparation		Ville de Bordeaux	1 600
Assurances		Autres : Appel à projet, fondations	180
Documentation			
Divers (inscription colloque et congrès)			
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications			
Déplacements, missions			
Frais postaux et de télécommunications			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion	
Rémunérations des personnels		Cotisations	920
Charges sociales		Dons	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles			
		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	6 300	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	6 300
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature Bénévolat		Prestations en nature	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Dons en nature	
Personnel bénévole		bénévolat	
TOTAL DES CHARGES	5 300	TOTAL DES PRODUITS	5 300